



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

ID : 033-213302078-20240411-DELIB202435-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### DELIBERATION 2024.35- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE (CEN)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



## Délibération 2024.35

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE (CEN)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur des aides à l'investissement du Département de la Gironde 2024,

Considérant les projets d'investissement de la commune d'Izon au titre de l'exercice 2024,

Considérant l'opportunité qu'a eu la commune d'acquérir les terrains dont l'ancien propriétaire était Monsieur Bernard Feydieu d'une contenance de 21ha 23a 25ca,

Considérant que ces terrains constituent des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager et que la commune a pour objectif de protéger et de valoriser ce patrimoine naturel par la mise en place d'un réseau de « sites naturels » et d'actions de restauration de ce patrimoine,

Considérant le partenariat que souhaite nouer la commune d'Izon avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine par le biais d'une convention de partenariat globale sur 5 ans pour atteindre ces objectifs qui seront déclinés annuellement par des conventions d'application financières,

Considérant que les objectifs de ce partenariat sont à terme de :

- Inventorier les milieux naturels et les espèces remarquables sur le territoire de la Commune
- Promouvoir une gestion favorable aux espèces et aux habitats remarquables identifiés
- Préserver les milieux, les espèces sensibles, les paysages remarquables et le petit patrimoine bâti associé
- Valoriser ce patrimoine naturel par la sensibilisation du public, dans la limite compatible avec la conservation des milieux et des espèces sensibles.

Considérant que le CEN NA a proposé d'intervenir pour un diagnostic de ces terrains pour démarrer ce partenariat,

Considérant les subventions qui peuvent être attribuées par le Département à ce titre,

Il est proposé au conseil municipal de :

- SOLLICITER le Département de la Gironde au titre de la préservation et de la gestion des espaces naturels sensibles (30% du montant du diagnostic) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné
- DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention département de la Gironde	30 %	3 131,23 €
Subvention Agence de l'eau Adour Garonne	50%	5 214,21 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>80%</b>	<b>8345.44 €</b>
Autofinancement	20 %	2 087,88 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100</b>	<b>10 433,32 €</b>

Considérant l'avis favorable de la commission Ville durable en date du 2 Avril 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline Glize, Adjointe au Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- SOLLICITE le Département de la Gironde au titre de la préservation et de la gestion des espaces naturels sensibles (30% du montant du diagnostic) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 11 avril 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire,




Launay

Clément MEZERGUE

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.